



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,
Le 12 janvier 2021

NOTE DE PRESENTATION

Objet : Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2021
(Séance du Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2021)

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.



1. Le contexte international, national et local	
1.1.....	Le contexte international et européen 3
1.2.....	Le contexte national et régional 4
1.3.....	Le contexte local 5
1.4.....	La loi de finance pour 2021 6
2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon	7 à 16
3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues.....	16
4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2021	
4.1.Les recettes de fonctionnement	17
4.1.1. Fiscalité.....	17
4.1.2. Concours de l'Etat	17
4.1.3. Autres recettes	18
4.2.Les dépenses de fonctionnement	18
4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel.....	18
4.2.2. Subventions.....	19
4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement.....	19
4.3.La section d'investissement	20
4.3.1. Dette.....	20
4.3.2. Recettes d'investissement	20
4.3.3. Dépenses d'investissement.....	21
5. Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2021	
5.1.La section de fonctionnement.....	22
5.1.1. Les recettes	22
5.1.2. Les dépenses	22
5.2.La section d'investissement	23
5.2.1. Les recettes	23
5.2.2. Les dépenses	23

1. Le contexte international, national et local

1.1. Le contexte international et européen

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 en Chine puis à son développement dans le reste du monde, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face.

Les gouvernements pour enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie ont eu recours à des mesures de confinement dans un premier temps.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de forts rebonds au 3ème trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été dans le monde, l'Europe est confrontée depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4ème trimestre.

Chiffres de la COVID 19 : au 10 janvier 2021, la France comptait 67 599 décès.

Après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été passant de - 11,8% au trimestre 2 à + 12.7% au trimestre 3 (-4,3% sur un an). Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019.

Les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés.

Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4ème trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction...).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds d'euros) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

De son côté la BCE (Banque Centrale Européenne) a réagi rapidement et significativement :

elle a augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards d'euros, créé le programme PEPP de politique monétaire, assoupli les conditions pour alimenter les banques en liquidités, maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB devrait chuter à environ - 8% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021.

1.2. Le contexte national et régional

L'économie française a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au trimestre 1, le PIB a chuté de 13,7% au trimestre 2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre puis à des couvre-feux. L'activité économique se contracte à nouveau au 4^{ème} trimestre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, - 8% étant attendu au 4^{ème} trimestre.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7% en 2021.

Les conséquences sur le marché du travail sont lourdes, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant et génère une destruction massive d'emplois. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait à nouveau à 9%.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards d'euros pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe.

Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. L'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé, passant de 1,5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale, induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute du prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.



Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1% en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5% en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6% en 2021.

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux record.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3ème trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE (Banque Centrale Européenne). En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

1.3. Le contexte local

Cette pandémie a aussi eu des répercussions sur les finances des entités publiques locales. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (par exemple la non ouverture de la piscine a supprimé certaines dépenses etc), mais des dépenses supplémentaires (achat de masques, protection pour les agents, gel hydro alcoolique etc) et des recettes en diminution (par exemple certains services publics fermés, fermeture aussi de certains établissements, réduction des capacités d'accueil, etc) étaient constatées.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, l'enjeu est de favoriser la reprise économique en 2021 par l'investissement contenu dans les budgets communaux.

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS à la Ville.

Le CCAS gérait la compétence petite enfance et jeunesse.

Le secteur petite enfance comprend : - un établissement d'accueil du jeune enfant « la coccinelle »
- un relais d'assistantes maternelles.

Le CCAS gérait en outre un accueil de loisirs sans hébergement.

Concernant l'organisation administrative desdits services, l'autonomie de gestion du CCAS était relative puisque de nombreux services de la Ville étaient d'ores et déjà mutualisés. Le rattachement de la politique petite enfance et jeunesse au sein d'une même collectivité permet de poursuivre les objectifs de la Ville en matière de continuité du parcours éducatif, de cohérence de l'organisation et d'accroître la lisibilité auprès des partenaires (CCAS, Trésor Public, ...).

Pour l'ensemble de ces raisons, le secteur petite enfance et jeunesse a été transféré du CCAS à la commune à compter du 01 janvier 2018.

Ces services sont désormais intégrés dans les budgets de la Ville, certains indicateurs étant ainsi en augmentation.

1.4. La loi de finance pour 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 a été adopté définitivement.

La loi de finance tient compte du contexte de la crise sanitaire de 2020. Elle prend en compte l'augmentation continue de la dette publique et en parallèle elle annonce un plan de relance.

Le budget 2021 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement.

La loi de finance 2021 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et d'importantes mesures de soutien à l'investissement par le biais du plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans.

Il porte sur 3 priorités, la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les principales mesures envisagées par le gouvernement :

- Baisse des impôts de production :
 - Baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à hauteur de la part affectée aux régions : objectif de favoriser la relance économique et augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises.
 - Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise.
 - Exonération de CET en cas de création ou extension d'établissement : cet article propose l'ouverture d'une nouvelle possibilité d'exonération temporaire de contribution foncière des entreprises (CFE) pour une durée de 3 ans. Cette mesure contribuera au soutien de la reprise et à l'accroissement de l'activité des entreprises. Ce dispositif est optionnel et conditionné à une délibération des collectivités.
 - Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modification du coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements : ces paramètres n'ont pas été actualisés depuis leur détermination en 1973 et ne sont plus adaptés à la réalité économique. Cette modification aura pour conséquence une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises.
- Simplification de la taxation de l'électricité : à partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité perdent leur caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique.
- La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 avec un montant de 26,8 milliards d'euros, 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements.
- Transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme : ces taxes étaient gérées précédemment par les directions départementales des territoires (DDT), le processus de liquidation et de recouvrement de cette taxe dysfonctionne.



- Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : l'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année N, en 2022 pour celles qui sont en N+1 et en 2023 pour celles en N+2.
- Des dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019 avec un montant de 1,8 milliards d'euros.
- L'enjeu de cette loi est de favoriser la reprise économique par l'investissement.

2. rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

2.1. Ratios de fonctionnement

Epargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement de gestion courante.

Epargne brute = épargne de gestion- remboursement des intérêts de la dette.

Epargne nette = épargne brute-remboursement en capital de la dette.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
L'épargne de gestion	992 082,66 €	979 845,00 €	1 048 398,81 €	1 080 472,00 €	1 089 476,74 €	1 044 864,00 €	2 168 355,73 €	1 027 043,00 €
L'épargne brute	989 451,54 €	979 399,17 €	1 047 952,98 €	1 070 272,00 €	1 079 301,74 €	1 024 864,00 €	2 150 424,16 €	1 007 043,00 €
L'épargne nette	937 459,03 €	952 418,30 €	1 020 972,11 €	1 000 272,00 €	1 009 610,15 €	884 864,00 €	2 011 327,32 €	797 043,00 €

Les ratios montrent que la capacité d'épargne nette de la Ville est à un niveau important et que l'évolution de 2017 à 2021 est maîtrisée.

Pour 2020, la vente des terrains pour l'opération « Centre Bourg » vient considérablement augmenter ce chiffre.

2.2. Besoin de financement

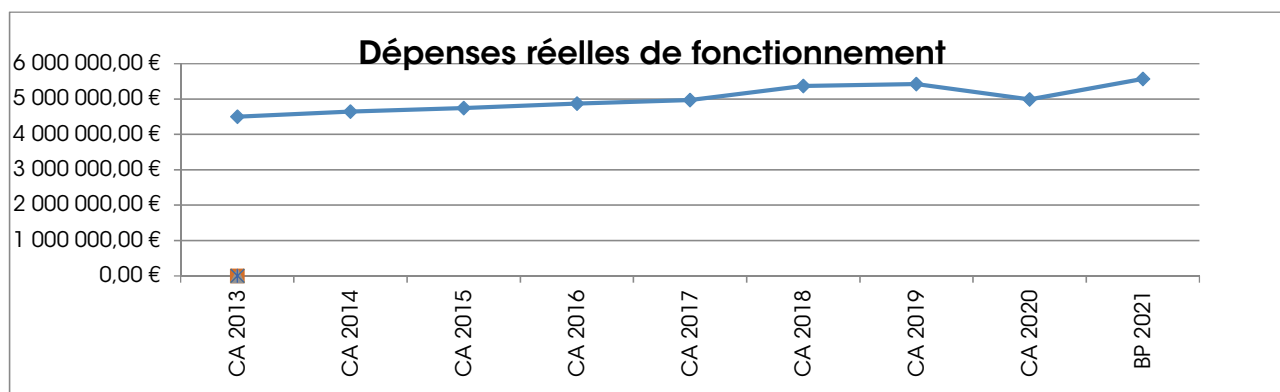
Besoin de financement annuel = dépenses d'investissement à financer - recettes d'investissement hors emprunt

BP 2017 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 719 868 €	-	BP 2017 : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 763 181 €	=	Besoin de financement en emprunt	956 687 €
Dépenses d'équipement	5 586 875 €		Recettes d'équipement	217 601 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv	105 000 €		Recettes financières	1 495 423 €			
Autres dépenses d'ordre	27 993 €		Autres recettes d'ordre	918 622 €			
			excédent d'inv reporté	2 131 535 €			
BP 2018 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 252 909 €	-	BP 2018 : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	3 033 699 €	=	Besoin de financement en emprunt	3 219 210 €
Dépenses d'équipement	6 145 639 €		Recettes d'équipement	468 727 €		emprunt pris	1 100 000 €
Dépenses financières d'inv	39 000 €		Recettes financières	637 394 €			
Autres dépenses d'ordre	68 270 €		Autres recettes d'ordre	1 023 234 €			
			excédent d'inv reporté	904 344 €			
BP 2019 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 792 406 €	-	BP 2019 : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 673 196 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 119 210 €
Dépenses d'équipement	6 630 037 €		Recettes d'équipement	93 658 €		emprunt pris	1 060 000 €
Dépenses financières d'inv	80 369 €		Recettes financières	1 587 585 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 137 954 €			
			excédent d'inv reporté	1 853 999 €			
BP 2020 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 355 988 €	-	BP 2020 : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	5 296 779 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 209 €
Dépenses d'équipement	6 131 988 €		Recettes d'équipement	696 652 €		emprunt pris	0
Dépenses financières d'inv	142 000 €		Recettes financières	1 545 052 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 099 972 €			
			excédent d'inv reporté	1 955 103 €			

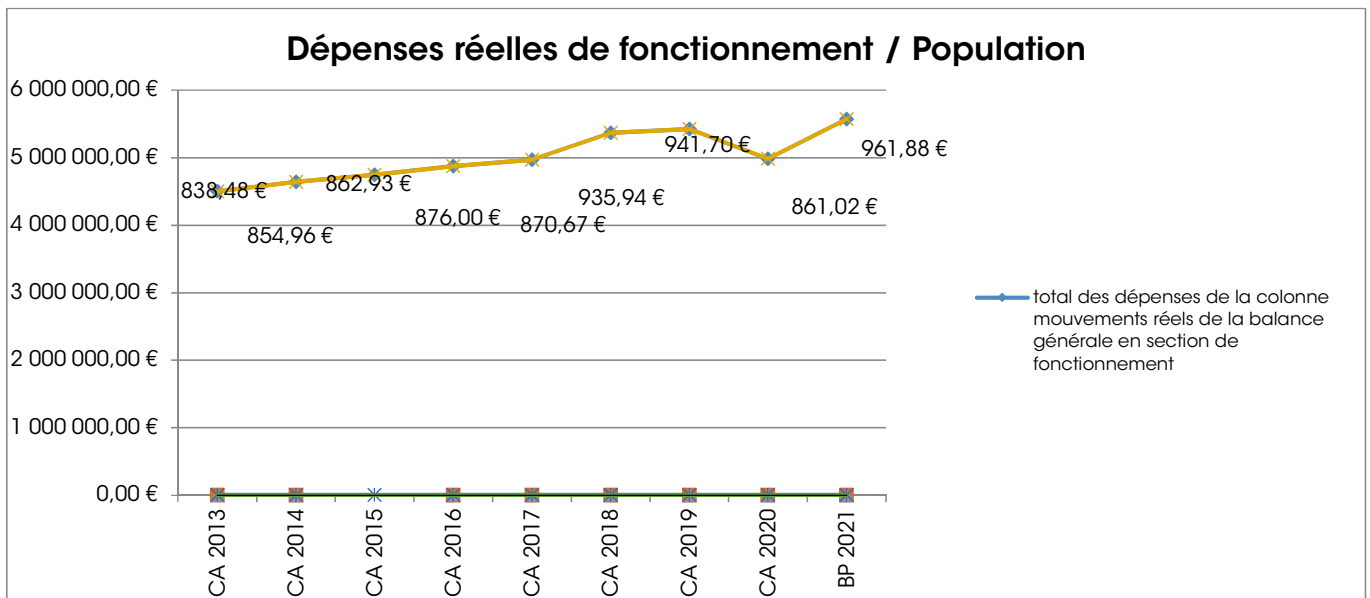
BP 2021 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 517 972 €	-	BP 2021: Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 458 763 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 209 €
Dépenses d'équipement	5 148 657 €		Recettes d'équipement	1 837 073 €		emprunt pris	montant à définir
Dépenses financières d'inv	237 314 €		Recettes financières	1 052 779 €			
Autres dépenses d'ordre	132 000 €		Autres recettes d'ordre	1 131 626 €			
			excédent d'inv reporté	1 496 493 €			

Le budget d'assainissement n'a pas d'emprunt prévu pour 2019, 2020 et 2021.

L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les Communes inférieures à 10 000 habitants.

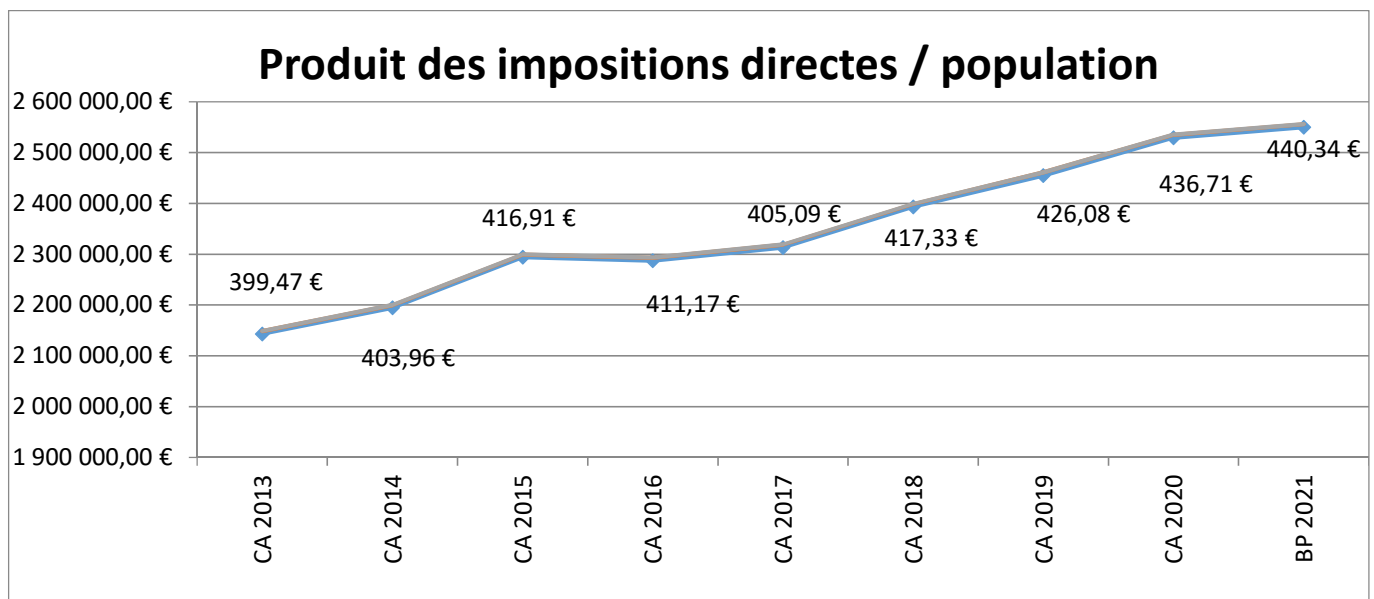


Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Différence année N - année N-1	%
CA 2012	4 334 837,34 €		100%
CA 2013	4 502 949,39 €	168 112,05 €	4%
CA 2014	4 644 129,23 €	141 179,84 €	3%
CA 2015	4 747 822,36 €	103 693,13 €	2%
CA 2016	4 873 199,46 €	125 377,10 €	3%
CA 2017	4 971 501,30 €	98 301,84 €	2%
CA 2018	5 366 670,88 €	395 169,58 €	8%
CA 2019	5 426 064,23 €	59 393,35 €	1%
CA 2020	4 986 166,59 €	439 897,64 €	-8%
BP 2021	5 570 249,00 €	584 082,41 €	11%



La tendance sur 2012-2021 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » et dépenses réelles de fonctionnement est en légère hausse.

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal, qui bénéficient aux administrés et aux associations. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales.

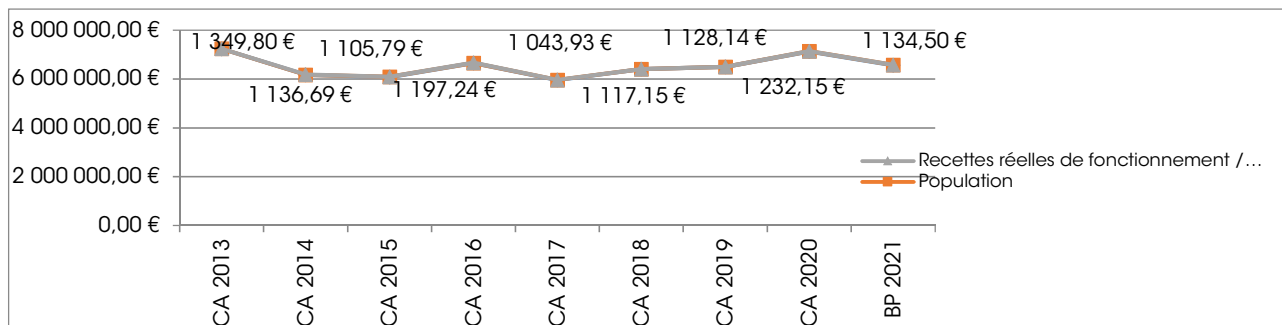


La tendance sur 2013-2020 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse. Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes foncières.

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition).

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce ratio va stagner.





Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2013-2019.

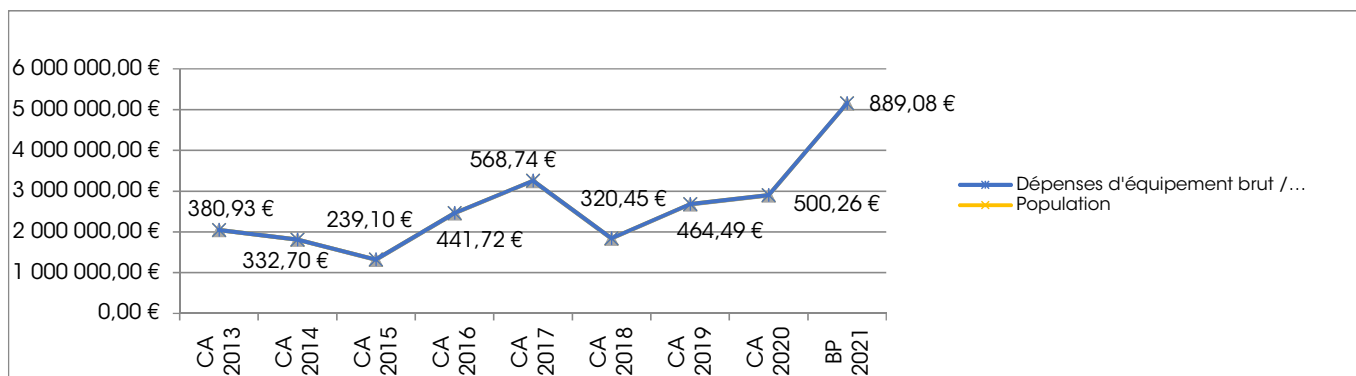
2013 a été marqué par un pic de recettes exceptionnelles lié à la vente de biens communaux (terrains [parcelle AV24 à la SEMCODA pour 226 000 € en 2012, parcelle AN31 pour 76 200 € en 2013], appartements et parking [2 appartements et parkings Résidence Bois d’Ozon pour 373 000 € en 2013], la partie bâtie du domaine Dupoizat pour 800 000 € en 2013).

Cependant une baisse est à souligner à compter de 2014 suite au gel des dotations de l’Etat puis des baisses annoncées des concours financiers de l’Etat à destination des collectivités territoriales pour les années suivantes.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement à partir de 2018.

Pour 2020, la vente des terrains pour l’opération « Centre Bourg » augmente ce ratio. Pour 2021 ce ratio va à nouveau diminuer.

La tendance sur 2012-2021 du ratio « Dépenses d’équipement brut / Population » est en augmentation.

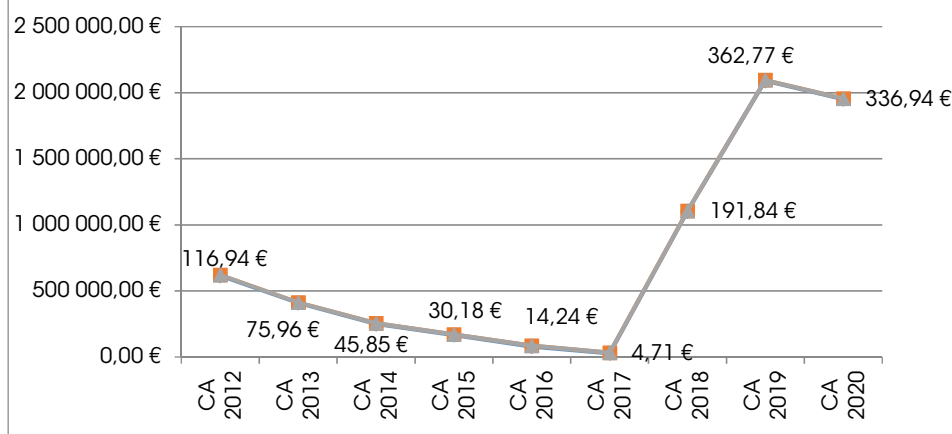


Ceci s’explique par la durée du cycle électoral communal, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les deux premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic à compter de la troisième année, lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.

La volonté politique de l’équipe municipale est de favoriser le maintien d’un haut niveau d’investissement.

Pour 2021, le montant des dépenses d’équipement intègre les restes à réaliser 2020.

Encours de la dette/population



La tendance 2012-2020 du ratio « Encours de la dette / population » est à la hausse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour une durée de 15 ans, au taux de 1,09%, d'un montant de 1 100 000 € en 2018. Puis un emprunt en 2019, d'un montant de 1 060 000€, auprès de la Banque Postale, au taux de 0.57%, pour une durée de 15 ans.

Ainsi, l'encours de la dette de la commune au 31/12/2020 s'élève à 1 951 211,57 € et le prévisionnel au 31/12/2021 à 2 818 951.57.

Pour 2021, la Commune a signé un contrat de prêt avec la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 1 059 000 € au taux de 0.41 % sur 15 ans.

En 2020, l'annuité de la dette se chiffre à 157 028 € soit 139 097€ en capital et 17 931 € en intérêts.

Tableau d'amortissement des trois emprunts :

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	25/02/2019	1 100 000,00 €	69 691,59 €	1,09	10 175,00 €	79 866,59 €
2	25/02/2020	1 030 308,41 €	68 430,17 €	1,09	11 436,42 €	79 866,59 €
3	25/02/2021	961 878,24 €	69 189,74 €	1,09	10 676,85 €	79 866,59 €
4	25/02/2022	892 688,50 €	69 957,75 €	1,09	9 908,84 €	79 866,59 €
5	25/02/2023	822 730,75 €	70 734,28 €	1,09	9 132,31 €	79 866,59 €
6	25/02/2024	751 996,47 €	71 519,43 €	1,09	8 347,16 €	79 866,59 €
7	25/02/2025	680 477,04 €	72 313,29 €	1,09	7 553,30 €	79 866,59 €
8	25/02/2026	608 163,75 €	73 115,97 €	1,09	6 750,62 €	79 866,59 €
9	25/02/2027	535 047,78 €	73 927,56 €	1,09	5 939,03 €	79 866,59 €
10	25/02/2028	461 120,22 €	74 748,16 €	1,09	5 118,43 €	79 866,59 €
11	25/02/2029	386 372,06 €	75 577,86 €	1,09	4 288,73 €	79 866,59 €
12	25/02/2030	310 794,20 €	76 416,77 €	1,09	3 449,82 €	79 866,59 €
13	25/02/2031	234 377,43 €	77 265,00 €	1,09	2 601,59 €	79 866,59 €
14	25/02/2032	157 112,43 €	78 122,64 €	1,09	1 743,95 €	79 866,59 €
15	25/02/2033	78 989,79 €	78 989,79 €	1,09	876,80 €	79 866,59 €
			1 100 000,00 €		97 998,85 €	1 197 998,85 €

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	01/10/2020	1 060 000,00 €	70 666,67 €	0,57	6 495,15 €	77 161,82 €
2	01/10/2021	989 333,33 €	70 666,67 €	0,57	5 717,52 €	76 384,19 €
3	01/10/2022	918 666,66 €	70 666,67 €	0,57	5 309,13 €	75 975,80 €
4	01/10/2023	847 999,99 €	70 666,67 €	0,57	4 900,73 €	75 567,40 €
5	01/10/2024	777 333,32 €	70 666,67 €	0,57	4 504,65 €	75 171,32 €
6	01/10/2025	706 666,65 €	70 666,67 €	0,57	4 083,94 €	74 750,61 €
7	01/10/2026	635 999,98 €	70 666,67 €	0,57	3 675,55 €	74 342,22 €
8	01/10/2027	565 333,31 €	70 666,67 €	0,57	3 267,16 €	73 933,83 €
9	01/10/2028	494 666,64 €	70 666,67 €	0,57	2 866,59 €	73 533,26 €
10	01/10/2029	423 999,97 €	70 666,67 €	0,57	2 450,37 €	73 117,04 €
11	01/10/2030	353 333,30 €	70 666,67 €	0,57	2 041,97 €	72 708,64 €
12	01/10/2031	282 666,63 €	70 666,67 €	0,57	1 633,58 €	72 300,25 €
13	01/10/2032	211 999,96 €	70 666,67 €	0,57	1 228,54 €	71 895,21 €
14	01/10/2033	141 333,29 €	70 666,67 €	0,57	816,79 €	71 483,46 €
15	01/10/2034	70 666,62 €	70 666,62 €	0,57	408,39 €	71 075,01 €

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	16/06/2021	1 059 000,00 €	17 108,94 €	0,41	1 097,54 €	18 206,48 €
2	17/09/2021	1 041 891,06 €	17 138,54 €	0,41	1 067,94 €	18 206,48 €
3	16/12/2021	1 024 752,52 €	17 156,11 €	0,41	1 050,37 €	18 206,48 €
4	16/03/2022	1 007 596,41 €	17 173,69 €	0,41	1 032,79 €	18 206,48 €
5	16/06/2022	990 422,72 €	17 191,30 €	0,41	1 015,18 €	18 206,48 €
6	16/09/2022	973 231,42 €	17 208,92 €	0,41	997,56 €	18 206,48 €
7	16/12/2022	956 022,50 €	17 226,56 €	0,41	979,92 €	18 206,48 €
8	16/03/2023	938 795,94 €	17 244,21 €	0,41	962,27 €	18 206,48 €
9	16/06/2023	921 551,73 €	17 261,89 €	0,41	944,59 €	18 206,48 €
10	16/09/2023	904 289,84 €	17 279,58 €	0,41	926,90 €	18 206,48 €
11	16/12/2023	887 010,26 €	17 297,29 €	0,41	909,19 €	18 206,48 €
12	16/03/2024	869 712,97 €	17 315,02 €	0,41	891,46 €	18 206,48 €
13	16/06/2024	852 397,95 €	17 332,77 €	0,41	873,71 €	18 206,48 €
14	16/09/2024	835 065,18 €	17 350,54 €	0,41	855,94 €	18 206,48 €
15	16/12/2024	817 714,64 €	17 368,32 €	0,41	838,16 €	18 206,48 €
16	16/03/2025	800 346,32 €	17 386,13 €	0,41	820,35 €	18 206,48 €
17	16/06/2025	782 960,19 €	17 403,95 €	0,41	802,53 €	18 206,48 €
18	16/09/2025	765 556,24 €	17 421,78 €	0,41	784,70 €	18 206,48 €
19	16/12/2025	748 134,46 €	17 439,64 €	0,41	766,84 €	18 206,48 €
20	16/03/2026	730 694,82 €	17 457,52 €	0,41	748,96 €	18 206,48 €
21	16/06/2026	713 237,30 €	17 475,41 €	0,41	731,07 €	18 206,48 €
22	16/09/2026	695 761,89 €	17 493,32 €	0,41	713,16 €	18 206,48 €
23	16/12/2026	678 268,57 €	17 511,25 €	0,41	695,23 €	18 206,48 €
24	16/03/2027	660 757,32 €	17 529,20 €	0,41	677,28 €	18 206,48 €
25	16/06/2027	643 228,12 €	17 547,17 €	0,41	659,31 €	18 206,48 €
26	16/09/2027	625 680,95 €	17 565,16 €	0,41	641,32 €	18 206,48 €



27	16/12/2027	608 115,79 €	17 583,16 €	0,41	623,32 €	18 206,48 €
28	16/03/2028	590 532,63 €	17 601,18 €	0,41	605,30 €	18 206,48 €
29	16/06/2028	572 931,45 €	17 619,23 €	0,41	587,25 €	18 206,48 €
30	16/09/2028	555 312,22 €	17 637,28 €	0,41	569,20 €	18 206,48 €
31	16/12/2028	537 674,94 €	17 655,36 €	0,41	551,12 €	18 206,48 €
32	16/03/2029	520 019,58 €	17 673,46 €	0,41	533,02 €	18 206,48 €
33	16/06/2029	502 346,12 €	17 691,58 €	0,41	514,90 €	18 206,48 €
34	16/09/2029	484 654,54 €	17 709,71 €	0,41	496,77 €	18 206,48 €
35	16/12/2029	466 944,83 €	17 727,86 €	0,41	478,62 €	18 206,48 €
36	16/03/2030	449 216,97 €	17 746,03 €	0,41	460,45 €	18 206,48 €
37	16/06/2030	431 470,94 €	17 764,22 €	0,41	442,26 €	18 206,48 €
38	16/09/2030	413 706,72 €	17 782,43 €	0,41	424,05 €	18 206,48 €
39	16/12/2030	395 924,29 €	17 800,66 €	0,41	405,82 €	18 206,48 €
40	16/03/2031	378 123,63 €	17 818,90 €	0,41	387,58 €	18 206,48 €
41	16/06/2031	360 304,73 €	17 837,17 €	0,41	369,31 €	18 206,48 €
42	16/09/2031	342 467,56 €	17 855,45 €	0,41	351,03 €	18 206,48 €
43	16/12/2031	324 612,11 €	17 873,75 €	0,41	332,73 €	18 206,48 €
44	16/03/2032	306 738,36 €	17 892,07 €	0,41	314,41 €	18 206,48 €
45	16/06/2032	288 846,29 €	17 910,41 €	0,41	296,07 €	18 206,48 €
46	16/09/2032	270 935,88 €	17 928,77 €	0,41	277,71 €	18 206,48 €
47	16/12/2032	253 007,11 €	17 947,15 €	0,41	259,33 €	18 206,48 €
48	16/03/2033	235 059,96 €	17 965,54 €	0,41	240,94 €	18 206,48 €
49	16/06/2033	217 094,42 €	17 983,96 €	0,41	222,52 €	18 206,48 €
50	16/09/2033	199 110,46 €	18 002,39 €	0,41	204,09 €	18 206,48 €
51	16/12/2033	181 108,07 €	18 020,84 €	0,41	185,64 €	18 206,48 €
52	16/03/2034	163 087,23 €	18 039,32 €	0,41	167,16 €	18 206,48 €
53	16/06/2034	145 047,91 €	18 057,81 €	0,41	148,67 €	18 206,48 €
54	16/09/2034	126 990,10 €	18 076,32 €	0,41	130,16 €	18 206,48 €
55	16/12/2034	108 913,78 €	18 094,84 €	0,41	111,64 €	18 206,48 €
56	16/03/2035	90 818,94 €	18 113,39 €	0,41	93,09 €	18 206,48 €
57	16/06/2035	72 705,55 €	18 131,96 €	0,41	74,52 €	18 206,48 €
58	16/09/2035	54 573,59 €	18 150,54 €	0,41	55,94 €	18 206,48 €
59	16/12/2035	36 423,05 €	18 169,15 €	0,41	37,33 €	18 206,48 €
60	16/03/2036	18 253,90 €	18 253,90 €	0,41	18,71 €	18 272,61 €

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BP 2018 :

emprunt contracté 1 100 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 27 427€ = 1 072 573 €

BP 2019 :

emprunt contracté 1 060 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 79 867 € = 980 133 €

BP 2020 :

Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 157 028 €

BP 2021 :

emprunt contracté 1 059 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 210 870 € = 848 130 €

L'encours de la dette sera porté à environ 3 010 000 € en janvier 2021 avec le nouvel emprunt.



L'offre de la Banque des Territoires, pour un prêt à taux fixe d'un montant de 1 059 000 €, propose un financement :

- un taux d'intérêt à 0.41 %, pour un amortissement annuel de 51 403 € et un remboursement de 3 216 € soit une annuité pour 2021 de 54 619 €, sur une durée de 15 ans.
Cette annuité est ajustée la première année, selon la date de mobilisation de l'emprunt, elle sera donc de 3 trimestres au lieu de 4.

Ainsi pour le BP 2021, les annuités de la dette inscrites s'élèveraient à 230 000 € par an maximum. Le virement de la section de fonctionnement permet de financer, sans difficulté, ce montant.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu, à ce jour, pour le BP 2021, néanmoins, l'emprunt d'un montant de 1 059 000 € des restes à réaliser 2020 sera mobilisé.

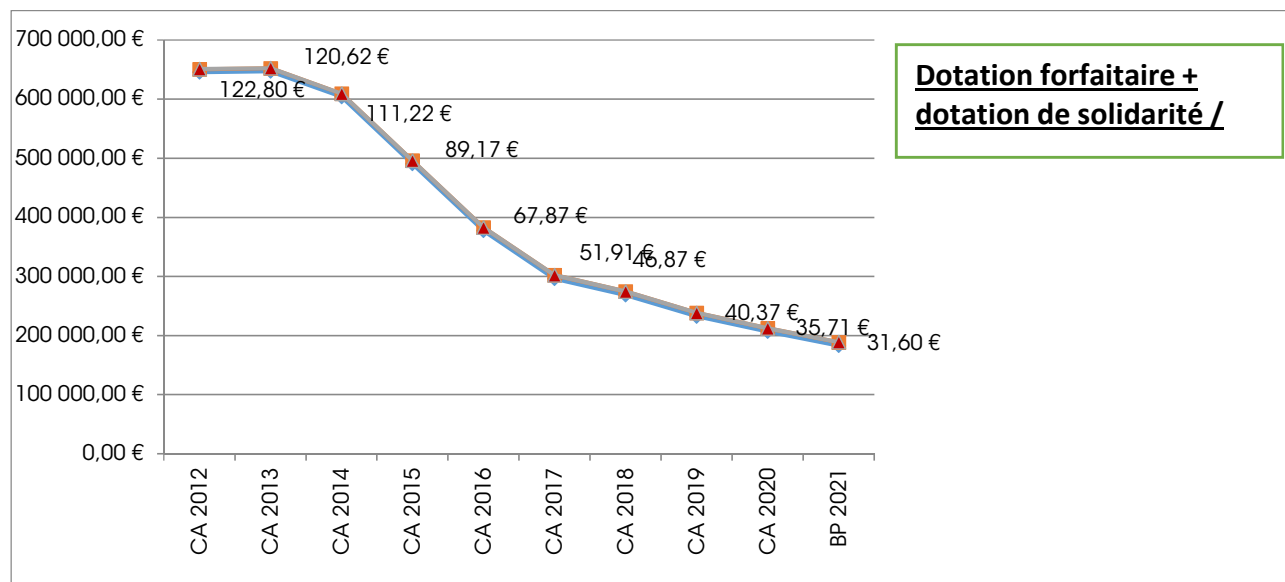
Il est à préciser que les budgets d'assainissement 2018, 2019, 2020 et 2021 ne contiennent pas d'emprunt.

La tendance sur 2012-2021 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est à la baisse.

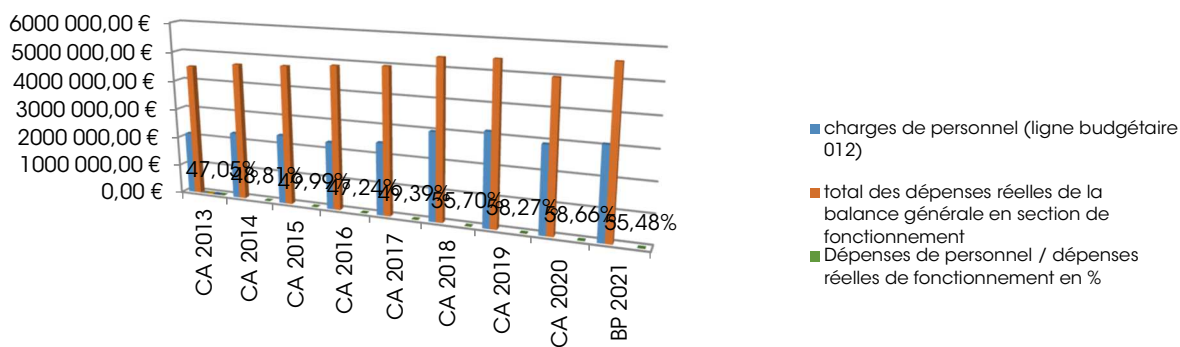
Cette baisse s'explique par la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2012.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014, liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Pour 2021, la loi de finances prévoit une stagnation des dotations de l'Etat.



Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



La tendance sur 2018-2021 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est stabilisée.

Ceci est le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses de personnel.

En effet, les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, ...) et aux avancements de carrière des agents.

3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues

Les grandes orientations pluriannuelles du mandat sont :

- La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit le programme de la requalification de son centre bourg. Il permet :
 - de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible, en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon) .Une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, répondant aux besoins en stationnements (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire) a été créée.
 - de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services,
 - de donner une image dynamique du centre-bourg,
 - de rendre accessible l'espace public.

- La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon rend accessible ses bâtiments publics dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Elle a voté son Agenda d'Accessibilité Programmé conformément aux dispositions législatives et réglementaires. En effet, l'accessibilité est l'affaire de tous car elle concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc. Ainsi, dans un objectif de concertation, une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été renouvelée en 2020. De nouvelles études et des travaux sont prévus au BP 2021.

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide, les compétences sont transférées à la CCPO dans le cadre de la loi Gémapi puis au SMAAVO.
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, soucieuse de la qualité de service garantissant la protection de sa population, a apporté son soutien à la création d'un nouveau centre de secours par le SDMIS du Rhône permettant de couvrir les territoires de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône. Il est situé entre Saint-Symphorien d'Ozon et Sérézin-du-Rhône. Les travaux sont achevés et les pompiers ont déménagé en novembre 2020.
- ☑ La ville a acheté en 2016 à la CCPO le Domaine Dupoizat. Des études ont été réalisées en 2017, l'architecte a été choisi et les travaux ont débuté à la fin du 1^{er} semestre 2019, ils seront achevés au 1^{er} semestre 2021. Le domaine Dupoizat accueillera le centre de loisirs et la maison du patrimoine.
Le projet du Domaine Dupoizat a été le seul, dans le Département, à être retenu par la mission Bern pour la 2^{ème} édition du loto du Patrimoine. La commune va bénéficier à ce titre d'une aide de 300 000 €, à laquelle s'ajouteront d'autres subventions et participations de mécènes.
- ☑ Projet d'un futur multi accueil avec l'augmentation du nombre de places. Le terrain a été acheté en 2017 par la commune. Les études ont été réalisées, les travaux ont débuté en 2020 et seront achevés pour septembre 2021.
- ☑ Projet de la restructuration du groupe scolaire des Marais, les frais d'étude sont inscrits au budget 2021.

4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2021

4.1. Les recettes de fonctionnement

Total : 6 581 875 €

4.1.1. Fiscalité

En cohérence avec notre engagement de campagne et dans un contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2021 et cela depuis 2014, soit :

- ↪ taxe d'habitation : 11,95 %
- ↪ taxe sur le foncier bâti : 15,76 %
- ↪ taxe sur le foncier non bâti : 47,11 %

Les perspectives de recettes s'élèvent à 2,55 millions d'€.

4.1.2. Concours de l'Etat

Les concours de l'Etat, comme il a été exposé précédemment, ont vocation à diminuer en 2021 pour la commune.

Les dotations devraient correspondre aux montants suivants :

Département du Rhône / Chef-lieu de canton
Hôtel de Ville- 24, rue Centrale
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon



Tél. : 04 78 02 36 36
Fax : 04 78 02 36 00

www.saintsymphoriendozon.fr

- ✂ Dotation forfaitaire : 120 000 €
- ✂ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 63 000 €
[47 343 € perçus en 2014, 50 673 € en 2015, 53 901 € en 2016, 57 816 € en 2017, 60 918 € en 2018, 60 517 € en 2019 et 62 442 € en 2020].
- ✂ Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : 8 370 €
[9 068 € perçus en 2014, 8 370 € en 2015, 2016, 2017, 2018 2019 et 2020].

4.1.3. Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (1,97 millions d'€),
- des produits des services du domaine et ventes diverses (756 000 €),
- des autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante (206 000. €),
- des droits de mutation (280 000 €),
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (150 000 €),
- de la taxe sur les pylônes électriques (37 000 €),
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (25 000 €),
- des compensations de l'Etat sur les taxes : 87 000 €.

4.2 Les dépenses de fonctionnement

Total : 6 581 875 €

Dans ce contexte macroéconomique contraint et suite à la crise liée à la COVID 19, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Conscients de ces enjeux, nous avons entrepris un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en collaboration avec les services municipaux.

4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel

L'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS (le Centre de loisirs, le Multi accueil et le Relais d'assistance maternelle) à la Ville. Le budget 2019 tient compte de ces éléments et s'élève ainsi à 3,1 millions d' €, celui de 2020 à 3,19 millions d'€ et 2021 à 3,09 millions d'€.

Les dépenses de ménage de l'Espace Louise Labé sont basculées sur le budget du personnel, auparavant le ménage était réalisé par une entreprise. Les dépenses de ménage du Centre patrimonial et du futur EAJE sont prévues également au BP 2021.

4.2.2. Subventions

La Commune pérennisera en 2021 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 33 000 €, comme les autres années.

4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget

- 88 000 € : Voirie et réseaux divers.
- 43 000 € : aménagement du territoire et urbanisme.
- 173 000 € : patrimoine communal afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité.
- 47 000 € : communication et démocratie participative.
- 134 000 € : cadre de vie et environnement dont 107 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune et 27 000 € au cadre de vie (cimetière, fleurissement et propreté du territoire communal).
- 128 000 € : vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé et le cinéma y compris la surveillance du bâtiment Louise Labé et le nouveau Centre Patrimonial.
- 102 000 € : informatique.
- 1 833 000 € : finances comprenant notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 311 000€, 240 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC], 96 000 € de contribution au SDMIS du Rhône, 20 000 € de remboursement des intérêts de la dette, eau 26 000 €, énergie électrique 165 000 €, gaz 80 000 €, combustible 5 000 €, assurances 17 000 €, frais affranchissement 18 000 €, frais de télécommunication 34 000 €, taxes foncières 30 000 €, dotations aux amortissements 700 000 € et divers.
- 3 268 000 € : ressources humaines et indemnités des élus.
- 42 000 € : animation afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année.
- 107 000 € : piscine municipale pour la surveillance et le fonctionnement des installations.
- 110 000 € : subvention à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon.
- 358 000 € : vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire, la participation au fonctionnement de l'école privée.
- 51 000 € : Centre de loisirs,
- 21 000 € : multi accueil.



4.3 La section d'investissement

4.3.1 Dette

4.3.1.1 Emprunts

Pour financer les projets importants et structurants de la commune, ont été contractés les emprunts suivants :

- 2018 : 1 100 000 €
- 2019 : 1 060 000 €
- 2021 : 1 059 000 € correspondant aux restes à réaliser 2020.

4.3.1.2. Evolution de l'encours de la dette

Quasi éteints en 2017, ces emprunts ont fait passer le ratio de l'encours de la dette de 191.84 € par habitant en 2018, 362,77 € en 2019, 336.94 € en 2020 et un prévisionnel à 486,78 € en 2021.

Par comparaison avec les moyennes nationales en 2019, ce ratio s'élève, pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants à :

- 846 € pour l'ensemble des communes (ratio 2,3 fois supérieur à celui de notre commune).
- 1 017 € pour les communes membres d'une communauté de communes à taxe professionnelle unique (ratio 2,8 fois supérieur à celui de notre commune).

(Chiffres de l'observatoire des finances de la gestion publique locales).

Le niveau bas de cet encours préserve des marges de manœuvre importantes pour les prochaines années.

4.3.2. Recettes d'investissement

Comme pour le fonctionnement, tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget.

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 5 518 000 € (y compris les restes à réaliser 2020, d'un montant de 1 635 473 €) et sont composées principalement :

- ✂ Subventions concernant des reports de 2020 : 576 000 €.
- ✂ Emprunt (contrat de prêt signé en novembre 2020) : report 2020 1 059 000 €.

Au titre de l'année 2021, les principales recettes d'investissement seront constituées :

- ✂ 311 000 € : le prélèvement de la section de fonctionnement.
- ✂ 700 000 € : les dotations aux amortissements.
- ✂ 680 000 € : l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.
- ✂ 1 496 000 € : l'excédent d'investissement.
- ✂ 90 000 € : la taxe d'aménagement.
- ✂ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2019, qui s'élèvera à un montant de 280 000 € en investissement et de 7 000 € en fonctionnement.

4.3.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la mise en œuvre des projets de l'équipe municipale dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 5 517 000 € (y compris les restes à réaliser 2020 d'un montant de 3 279 000 € et les dépenses nouvelles 2021 d'un montant de 2 107 000 €) et sont composées principalement :

Voiries et réseaux divers : 433 000 €

Les principaux projets sont :

- Etude et travaux cour d'honneur : 200 000 €.
- Achat d'une balayeuse : 100 000 €.
- Travaux pour des parkings place de la Mairie : 100 000 €.

Le cadre de vie et environnement : 151 000 €

Les principaux projets sont :

- Silos enterrés : 130 000 €.

Espaces verts : 123 000 €

Les principaux projets sont :

- Réfection des chemins ruraux : 25 000 €.
- Aménagement et pose d'un filet pare ballon, terrain de rugby : 60 000 €.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme : 192 380 €

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2021 sont :

- Subventions pour création de logements sociaux : 110 000 €.
- Subvention pour opérations façades : 15 000 €.
- Extension réseaux : 20 000 €.

Le patrimoine : 822 500 €

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2021 :

- La mise en conformité des bâtiments : 20 000 €.
- La mise en accessibilité des bâtiments : études et travaux pour 60 000 €.
- Domaine Dupoizat : : 121 000 €.
- Construction d'une crèche : 120 000 €.
- Verrières école maternelle du Parc : 60 000 €.
- Etude pour la restructuration GS des Marais : 200 000 €
- Réhabilitation des locaux de l'ancienne caserne des pompiers : 100 000 €.
- Façade de l'Hôtel de ville : 20 000 €
- Remplacement de la chaudière fioul pour la pose du gaz : 35 000 €.
- Réfection cours de récréation école maternelle du Parc : 35 000 €.

La vie culturelle : 30 700 €



- Consolidation et restauration de la peinture murale de la chapelle des Mariniers : 18 000 €.

-

Les Finances : 370 715 €

- Le remboursement du capital de la dette pour 210 000 €.
- Opérations d'ordres budgétaires.
- Dépenses imprévues : 25 000 €.

Pour l'informatique : 36 200 € :

La vie associative - sports : 5 800 €

Les principaux projets en matière de vie associative – sports retenus pour 2021 sont :

- L'acquisition de cage filet pour le football : 4 300 €

La vie scolaire : 9 830 €

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2021

5.1 La section de fonctionnement

5.1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 307 000 € et sont composées principalement :

- des redevances assainissement, soit 287 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SMAAVO et de la COURLY) ;
- des participations pour raccordement à l'égout et des participations assainissement collectif pour 15 000 €.
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

5.1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 307 000 €.

- Les dépenses à caractère général représentent 177 000 €, dont 121 000 € pour le reversement au SMAAVO et à la COURLY des taxes d'assainissement collectées pour leur compte (cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement).
- Le virement à la section d'investissement représente environ 73 000 €.
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 33 000 €.
- 5 000 € de dépenses imprévues seront inscrites en dépenses de fonctionnement.

- Environ 18 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et titres annulés sur exercice antérieur).

5.2 La section d'investissement

5.2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent à 818 700 € :

- le virement à la section d'exploitation de 2021 soit environ 73 000 €,
- de l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 524 000 €,
- des dotations aux amortissements pour environ 33 000 €,
- l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 : 137 600 €.

5.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2021 s'élèvent à 818 700 €, y compris les restes à réaliser 2020 (273 400 €).

Les dépenses nouvelles d'investissement seront consacrées notamment :

- à la réalisation du réseau assainissement préconisée après études pour près de 50 000 €,
- à la réalisation de travaux divers pour environ 291 000,
- transfert maîtrise d'ouvrage à la CCPO pour le suivi des travaux : 150 000 €,
- frais d'étude pour environ 50 000 €,
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

La commune n'a aucun emprunt sur le budget assainissement.

Le Maire,
Pierre BALLELIO